

14 avril 1803 (24 germinal an onze)

Signification à Jean bourgeois, cultivateur Semussac, d'avoir à rembourser à Marie Pourteau veuve d'André Simon, Semussac, un prêt consenti par André Simon à Jean Bourgeois

L'an onze de la république française et le vingt quatre Germinal, en requerante citoyenne Marie pourteau veuve de andré Simon demeurante au chef lieu de la commune de Semussac ou elle fait don domicile ; nous jean nicolle huissier public patenté sous le n° 03-3c, ---- le dix ventose dernier a la mairie de Coze, Reçu et assermanté au tribunal civil de premiere instance de l'arrondissement de Saintes demeurant au chef lieu de la commune de cozes, certifions avoir signifié donné copie et dûment fait a savoir a Jean Bourgeois cultivateur demeurant au chef lieu de la commune de Semussac, tant ycellui heritier de feu andré Simon son couzin, tant pour lui que pour ses coheritiers, le contenu au long en un acte de reconnaissance consentie par le dit feu Simon a la requeste en datte du vingt deux ventose dernier, enregistré a Saujon le quatre due mois par Dubois qui a reçu deux francs quatre vingt dix centimes, si attaché aux fins que ledit Bourgeois n'en puisse ignorer, et aye a si conformer et y obéir a telles peines que de droit, dont acte fait par copie tant du susdit acte de reconnaissance que des présentes que j'ai dellaisé au domicile du dit Bourgeois. Distance de notre demeure de sept. killometres et demie parlant a sa personne par nous.

nicolle

enregistré à Cozes le vingt six germinal an onze
Reçu un franc dix centimes surouy

{ reçu pour tous droits et déboursés }
{ six francs soixante dix centimes }

Du 24 Germinal an 11
Signification pour
Marie Pourteau
contre
Jean Bourgeois



Le jour de la République Française le vingt
 quatre Germinal, ce requerrante Citoyenne Marie pour le
 Veuve de André Simon Demeurant au chef Liude la commune
 de Suresnes ou elle fait son domicile; nous jure Nicolle
 publi patante sous le n^o 3-30, et age de 45 ans demeurant au
 Mais de la route. A un deffendeur attribué civil de première
 instance de l'arrondissement de Suresnes. Né le 10 au chef
 Liude la commune de Suresnes. Certifie avoir signifié par
 Copie Admiration fait au avoir a Jean Bourgeois cultivateur
 demeurant au chef Liude la commune de Suresnes, tant
 y a l'hu' hantier de feu André Simon son cou' ain, tant pour
 lui qu' pour ses cohabitants, le contenu au long d'un acte
 de reconnaissance constaté par ledit feu Simon au ladite
 datte d' vingt deux Ventose dernier, en signifié au au jour de
 quatre due mois y andu bois qui ad un dix francs quatre
 vingt six centimes, di' attaché au feu que ledit Bourgeois
 n' a pu ignorer, et aye & ad' son forme & y obier atelles
 vaines que d' droit, dont acte fait par copie tant du contenu
 dite de l'co au aitanne qu' des pris ante que j'ai delaipe au
 Douille dudit Bourgeois. distant de notre demeure de sept
 killo metres & demie y ant au a la personne par nous

Nicolle

Enuoyé à par le Juyt Six Germinal au our
 Reu au franc dix Centimes
 pour tout Droite de timbre
 Six francs Soixante dix Centimes

Burt, Germaine au 11

Signification pour

Marie pourteau

R

Jean Bourgeois
